

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-032/PR/MIE portant approbation du Budget Prévisionnel 2025 de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti.

n° 2025-032/PR/MIE

Ministère
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'E-
QUIPEMENT

Date de publication
20 février 2025

Numéro JO
n° 02 du 30/01/2025

Date du numéro
30 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT Vu La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°5/AN/03/5ème L 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Equipelement et des Transports et fixant ses attributions

VU Le Décret n°2012-167/PR/MET du 11 juillet 2012 portant mission et organisation de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Décret n°2014-284/PR/MET portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2024

VU La Délibération n°104 DG-ANM-2024 du 08 Décembre 2024

SUR Proposition du Ministre des Infrastructures et de l'Equipelement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 Janvier 2025.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le projet de budget prévisionnel 2025, pour l'Agence Nationale de la Météorologie est de 226 624 966 FDJ, il est reparti
comme suit : Budget de l'Etat :Fonctionnement :.....39 217 716 FDJBudget de l'Aéroport
Internationale de Djibouti (AID) :Fonctionnement :.....145 000 000 FDJ

ARTICLE 2

Le projet d'investissement pour 2023 est arrêté comme suit : Budget de l'Etat :Investissement
:.....42 407 250 FDJBudget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) :Investissement
:.....0 FDJFait à Djibouti, le 29 Janvier 2025

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH